



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Mission académique  
«Scolarisation des enfants  
allophones nouvellement arrivés et des  
enfants issus de familles  
itinérantes et de voyageurs»

Affaire suivie par  
Daniel GUILLAUME  
Téléphone  
01 57 02 62 13  
Mél  
ce.casnav@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 12 septembre 2019

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les IEN du  
premier degré et IEN-IO,  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
de Centre d'Information et d'Orientation

S/c de Mesdames les inspectrices  
d'académie - directrices des services de  
l'éducation nationale de Seine-et-Marne  
et du Val-de-Marne et Monsieur  
l'inspecteur d'académie – directeur  
académique des services de l'éducation  
nationale de Seine-Saint-Denis,  
et de Madame la cheffe du Service  
académique d'information et d'orientation

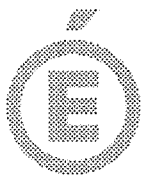
**Objet : Modalités d'accueil et de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)**

**Les conditions d'accueil et de scolarisation des EANA** dans l'académie de Créteil demeurent pour l'essentiel en 2019-2020 celles qu'expose la **circulaire académique du 27 juin 2017**, disponible sur la page d'accueil du site du CASNAV, à laquelle nous vous renvoyons : <http://casnav.ac-creteil.fr/> et dont nous reprenons les annexes, actualisées.

En particulier, l'attribution d'une **fiche de poste** spécifique aux professeurs des écoles en UPE2A dans le premier degré, et d'une **lettre de mission** pour les professeurs coordonnateurs des UPE2A dans le second degré, se verra renouvelée (cf. annexes 8 et 9). À partir de la trame proposée, les termes de cette lettre sont à déterminer avec le chef d'établissement ou l'IEN. Elle définit le cadre de votre travail, et n'a pas à être adressée au CASNAV.

Nous vous rappelons aussi votre rôle dans l'établissement et la transmission des informations nécessaires, y compris qualitatives, pour répondre à **l'enquête nationale annuelle de la DEPP sur les EANA** (cf. annexe 10).

**Les conditions d'accueil et de scolarisation des EFIV** sont précisées dans la circulaire ministérielle n°2012-142 "Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs" du 2/10/2012 parue au BO n°37 du 11/10/2012. La scolarisation des EFIV implique une coopération efficace entre le CASNAV, les DSDEN et les équipes éducatives. Outre la formatrice référente académique, la mission de soutien à la scolarisation des enfants du voyage dans le 93 d'une part,



les enseignants brigades-EFIV du 77 d'autre part, constituent des ressources d'appui aux professeurs, aux élèves et à leurs familles.

Nous souhaitons attirer votre attention sur quelques nouveautés.

2

### 1. Formateurs du CASNAV

EFIV	EANA			
		Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne
P. Braillet, référente académique	1 <sup>er</sup> degré	L. Corny	E. Bellanger I. Fauviau (CPC)	V. Gutierrez
	2 <sup>nd</sup> degré	P. Jallerat	Districts 1 à 5 : D. Levet Districts 6 à 8 : M.-L. Fauconnier-Lebègue	Districts 3 à 9 : M.-L. Fauconnier-Lebègue Districts 1, 2 et 10 : P. Jallerat

### 2. Coordination départementale pour les EANA et les EFIV

	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne
DAASEN	M. Thénard-Duvivier	M. Prémon	M. Auber
1er degré	M. Mainville, IEN Champs-sur-Marne	Mme Cabrera, IEN Le Blanc-Mesnil	Mme Kanounnykov, IEN Fontenay-sous-Bois
2 <sup>nd</sup> degré	Mme Boyer, IEN-IO	Mme Toulouse, IEN-IO	Mme Lamèche, IEN-IO

### 3. EFIV

Le décret n° 2019-826 du 2-8-2019 - J.O. du 4-8-2019 précise les **modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section de maternelle**. Il sollicitera particulièrement notre vigilance et la recherche de démarches pertinentes pour les EFIV.

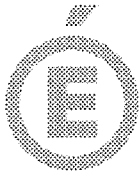
Nous attirons l'attention des professeurs de CM2 sur la nécessité de **préparer bien en amont la scolarisation en 6<sup>e</sup> des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs** : en classe ordinaire dans toute la mesure du possible, et sinon par le CNED.

Nous encourageons aussi les professeurs des **écoles** qui rencontreraient des difficultés avec ces élèves à prendre contact avec leur **référént EANA-EFIV de circonscription**. En **collège**, les enseignants peuvent s'adresser directement à la **référente académique EFIV du CASNAV**.

### 4. UPE2A collège

Afin d'accompagner l'organisation des UPE2A dans les collèges de Seine-Saint-Denis, le CASNAV a proposé une série d'**animations** et de **ressources** qui peuvent valoir pour l'ensemble de l'académie, et qui sont mises à votre disposition sur la page d'accueil de notre site. Elles concernent **l'organisation (emplois du temps, répartition des disciplines), la différenciation, la préparation et l'accompagnement de l'inclusion, l'évaluation...** Vous y accédez par le lien suivant : <http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article1002>

Les élèves d'UPE2A inclus en classe de 6<sup>e</sup> peuvent tout à fait passer les **tests d'évaluation nationaux** (<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>), dans la mesure où leur niveau leur permet de répondre à certains items :



toute réussite en la matière sera un encouragement, et l'ensemble fournira aux enseignants et aux élèves des indications intéressantes.

Nous attirons votre attention sur les **attendus de fin d'année et les repères annuels de progressions** qui entrent en vigueur à cette rentrée en français, mathématiques et éducation morale et civique aux cycles 2, 3 et 4 : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=141642](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141642) . En UPE2A comme pour l'inclusion en classe ordinaire, ils précisent un cadre fort utile.

#### 5. EANA et DNB

**Les modalités d'attribution du DNB** définies par la note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 **s'appliquent aux EANA**, qui ont le choix entre la série générale et la série professionnelle.

Concernant les épreuves écrites, la note de service précise que **pour la rédaction, "(l)es candidats ont le droit [...] de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue**. Chacun doit apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter." Les chefs de centre seront informés des droits des candidats. La pause entre les deux parties de l'épreuve de français permettra à chaque élève d'aller chercher son dictionnaire pour la partie rédaction. Seuls les dictionnaires en format papier seront autorisés.

#### 6. UPE2A lycée

Les groupes de travail du CASNAV ont élaboré puis proposé, lors de réunion avec les proviseurs, les professeurs coordonnateurs d'UPE2A et les chefs de travaux :

- . des **modalités d'organisation** précises pour les UPE2A lycée (horaires UPE2A, inclusion, suivi : annexe 4b)
- . un **modèle de convention encadrant des mini-stages de découverte professionnelle** dans des lycées du district voire au-delà, dans une logique de **réseaux de lycées** permettant aux EANA de choisir leur orientation pour l'année suivante en connaissance de cause, sans se limiter aux spécialités professionnelles présentes dans le lycée de leur UPE2A (annexe 4c)

**Les évolutions que connaît le lycée** confirment et apportent des nouveautés en classe ordinaire dont nous vous encourageons à vous emparer pour vous y appuyer et les accompagner :

- . les **tests de positionnement en Seconde** (cf. notamment la compréhension orale) : <https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-positionnement-seconde-2019-2020.html>
- . en lycée professionnel : **accompagnement personnalisé, co-intervention, réalisation d'un chef-d'œuvre**
- . en lycée général et technologique : **enseignement de la langue, nouvelles épreuves anticipées, contrôle continu en 1<sup>ère</sup> pour le baccalauréat**

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accompagner ces jeunes dans leur inclusion scolaire et au sein de la société.

Le Recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT